Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-617** **20/08/2018**

Date de mise en application : 19/08/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/08/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte.

Le 20 août 2018

JORF n°0190 du 19 août 2018

Texte n°11

Avis de vacance de l’emploi de directeur adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de Mayotte

L’emploi de directeur adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de Mayotte sera prochainement vacant. Cet emploi est classé dans le groupe V en application de l’arrêté du 24 décembre 2010 fixant la liste et le classement des emplois de direction des directions de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt dans les départements et les régions d’outre-mer de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et à Mayotte.

Placé sous l’autorité du directeur de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt qu’il assiste, le directeur adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l’agriculture.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (téléphone : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention du secrétaire général par intérim (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.